

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 04/11/2024

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 05/11/2024

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Délibération n° 2024-067

Le 12 novembre 2024 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (3) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Xavier URBAIN, suppléant.

CHAMPAGNY : M. Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (2) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.
M. Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

OBJET : administration générale : contrat de partenariat entre le SIGP et Jean Lain pour la mise à disposition d'un véhicule.

M. le Président :

Rappelle que depuis 2019, le Comité syndical a approuvé un contrat de partenariat avec la société Jean Lain Korean afin d'opter pour le prêt d'un véhicule électrique.

Signale que le contrat actuel s'achève au 19 novembre 2024 et propose au Comité syndical de poursuivre ce partenariat, en synergie avec le partenariat qui existe avec l'OTGP.

Précise que la gratuité ne sera plus de rigueur dans le futur contrat et qu'une proposition financière négociée avec remise de la marque a été proposée pour la conservation du véhicule.

Indique que, si le Comité syndical est favorable, le SIGP et la société Jean Lain se rapprocheront et conviendront d'un nouveau contrat de partenariat, incluant en particulier la mise à disposition au SIGP d'un véhicule électrique ou hybride à définir.

Précise que le Syndicat a lancé une consultation afin de disposer de plusieurs propositions de location d'un véhicule équivalent, et qu'à ce jour toutes les propositions n'ont pas été reçues.

Propose au Comité syndical de l'autoriser à se rapprocher de la société mieux-disante et de signer les pièces afférentes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Prend acte de l'échéance de l'actuel contrat au 19 novembre 2024 et du dispositif du futur contrat proposé par Jean Lain.

Charge le président de poursuivre les échanges avec les sociétés consultées afin de convenir du prochain contrat à conclure.

Autorise le président à signer ledit contrat de mise à disposition d'un véhicule, ainsi que l'ensemble des pièces qui en découlent.

Charge le président de notifier la présente délibération à la société retenue et à l'OTGP.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT



Le Président,
M. Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE-PLAGNE
1355 Route d'Alpe - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).